



# GARANTIES « AGENTS TERRITORIAUX » 2020



## LAURIER 15

Garanties conformes à la définition des contrats dits « **Solidaire et Responsables** », au sens notamment des dispositions de l'article L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale et des articles R.871-1 et R.871-2 de ce même code, telles qu'issues de la loi n°2004-810 du 13 août 2004 et de ses décrets d'application. Elles intègrent les 2 prestations de prévention suivantes : le dépistage de l'hépatite B, l'ensemble des vaccins prévus selon l'article 1 de l'arrêté du 8 juin 2006 (diphthérie, tétanos, poliomyélite, rubéole, haemophilus influenzae B). De même, en application du Décret N° 2019-21 du 11 janvier 2019, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le contrat intègre la réforme des soins et équipements à prise en charge renforcée dit « **100% Santé** ». La mise en place de ce dispositif sous ses divers aspects s'effectuera progressivement jusqu'en 2022. Les taux et montants de remboursement indiqués sont ceux du remboursement cumulé de la S.S. (AMO) et de la Mutuelle dans la limite des frais engagés sur la base de remboursement (BRSS) en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### LAURIER 15

<b>HOSPITALISATION</b>	Examens préalables - Frais de séjour	100%
	Honoraires de praticiens adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM et OPTAM-CO)	150%
	Honoraires de praticiens non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM et OPTAM-CO)	120%
	Forfait hospitalier : en MCO, SSR, Psychiatrie, sauf établissements médico-sociaux (MAS et EHPAD)	Frais Réels
	Participation aux frais pour actes lourds > 120 €	OUI
	Chambre particulière (pendant 90 jours/an dont Neuropsychiatrie = 40 jours) <sup>(2)</sup> • Exclusion pour maison de soins de suite (convalescence, repos, réadaptation), maison de régime et assimilés.	45 €/jour
	Chambre particulière en Ambulatoire dans la limite de 5 jours par An	15 €/jour
	Frais d'accompagnement (lit et repas) montant forfaitaire : sans limite pour enfant de moins de 15 ans ou adulte handicapé (autres cas nous consulter) <sup>(1)</sup>	20 €/jour
	Cure thermale en milieu hospitalier	100%
	Transport remboursé S.S.	100%
	Frais d'accouchement	100%
	Fécondation in vitro (sur prescription médicale) <sup>(1)</sup>	100%
Interruption Volontaire de Grossesse (I.V.G.)	100%	
<b>DENTAIRE</b>	Soins dentaires	100%
	Soins dentaires & Prothèses dentaires <b>100% Santé*</b>	100% dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF)
	Actes prothétiques remboursés par la S.S. <b>honoraires maîtrisés</b> (prothèses visibles ou non)	175%
	Actes prothétiques remboursés par la S.S. <b>honoraires libres</b> (prothèses visibles ou non)	175%
	Actes prothétiques <b>non remboursés</b> par la S.S. (jusqu'à 2/an) (prothèses visibles ou non)	NON
	Inlays - Onlays	150%
	Orthodontie acceptée par la S.S.	150%
	Orthodontie refusée par la S.S. (jusqu'à 2 par an par bénéficiaire)	NON
Implantologie non prise en charge S.S. (jusqu'à 2 par an / bénéficiaire - non cumulable avec parodontologie)	120 €/unité	
Parodontologie non prise en charge S. S. (non cumulable avec l'implantologie)	240 €/an	
<b>SOINS COURANTS</b>	Pharmacie (médicaments SMR majeur ou important : R.O. 65%)	100%
	Pharmacie (médicaments SMR modéré : R.O. 30%)	100%
	Pharmacie (médicaments SMR faible : R.O. 15%)	NON
	Honoraires médecins (généralistes et spécialistes) adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM et OPTAM-CO) - (Consultations, Visites, ATM)	120%
	Honoraires médecins (généralistes et spécialistes) non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM et OPTAM-CO) - (Consultations, Visites, ATM)	100%
	Radios, densitométrie osseuse et traitements par rayons	100%
	Piqûres - Soins infirmiers et analyses de laboratoire	100%
	Massages et rééducation (kinésithérapeute)	100%
	Autres auxiliaires médicaux (orthophoniste, orthoptiste...)	100%
	Petite orthopédie (ceinture de maintien, bas de contention, semelles ...)	100%
	Matériel médical inscrit sur liste LPP	100%
Forfaits divers Orthopédie (nous consulter)	OUI	
<b>OPTIQUE</b>	Ophthalmologie - Orthoptie	100%
	OPTIQUE Lunettes <sup>(3)</sup> : Monture + 2 verres de tous types ( <b>Classe A</b> ) <b>Équipements 100% Santé*</b>	Prise en charge intégrale dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)
	Lunettes <sup>(3)</sup> : Monture + 2 verres - Prix libres ( <b>Classe B</b> ) :	
	• Montures	50 €
	• 2 Verres Correction Simple	50 € x 2
	• 2 Verres Correction Complexe	100 € x 2
• 2 Verres Correction Très Complexe	125 € x 2	
Lentilles		
ou • Lentilles acceptées par la S.S.	100 € x 2	
• Lentilles refusées par la S.S.	100 € x 2	
Traitement de la myopie au laser ou autre chirurgie réfractive <sup>(1)</sup>	NON	



AIDES AUDITIVES	Audioprothèses toutes classes (I et II) jusqu'au 31.12.2020	100% + 100 €
	Accessoires, consommables et piles remboursés par S.S	100%
PRÉVENTION <sup>(1)</sup>	Traitement antitabac (sur prescription médicale et après participation R.O)	100 €
	Forfait "PLUS" pour actes hors nomenclature non remboursés Sécurité Sociale (nous consulter)	50 €
	Vaccins antigrippe, contre la méningite et le choléra	100%
	Test de dépistage du cancer du côlon	100%
AUTRES PRESTATIONS <sup>(1)</sup>	Ostéopathie ou Chiropractie ou Etiopathie ou Podologie/Pédicurie ou Acupuncture (sur facture d'un praticien diplômé mentionnant la fédération dont il relève)	2 séances/an
	ou	
	Consultation Diététicien/Nutritionniste ou Psychomotricien (sur prescription médicale)	40 €/séance
	Cure thermale hors hôpital (nous consulter)	NON
	Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (CACI) <sup>(4)</sup>	30 €
SERVICES +	REMPART PRÉVENTION REMPART ASSISTANCE MY FAMILY UP REMPART PATRIMOINE	OUI

\*Tels que définis réglementairement

(1) Prestation sans tiers payant. (2) Tarif conventionnel en hôpital. (3) Conformément à Article L 165-1 de la sécurité sociale : Pour les adultes et les enfants de plus de 16 ans, le renouvellement d'un équipement (1 monture + 2 verres) est possible au terme d'une période minimale de deux ans après la dernière prise en charge, sauf en cas d'évolution de la vision ou dans le cas de déficit visuel nécessitant deux équipements sur justification médicale (vision de loin et vision de près). Pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans, le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (1 monture + 2 verres) est possible au terme d'une période minimale d'un an après le dernier remboursement d'un équipement complet. Pour les enfants jusqu'à 6 ans se référer à l'arrêté de 3 décembre 2018. C'est la date d'acquisition de l'équipement qui permet de déterminer la date de son renouvellement. (4) Montant forfaitaire par acte et par an. Remboursement jusqu'à 4 par famille (2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants) après accord de notre médecin conseil.

#### Lexique :

SS : Sécurité Sociale  
BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale  
RO : Régime Obligatoire  
AMO : Assurance Maladie Obligatoire  
AMC : Assurance Maladie Complémentaire  
OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée  
OPTAM-CO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, Chirurgie et Obstétrique  
ATM : Actes Techniques Médicaux  
CCAM : Classification Commune des Actes Médicaux  
SMR : Service Médical Rendu  
HLF : Honoraires Limites de Facturation  
PLV : Prix Limite de Vente

#### Les verres pris en charge sont définis ci-après :

##### Verres simples

- verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyindriques dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries

##### Verres complexes

- verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyindriques dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyindriques dont la sphère est inférieure à -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie
- verres unifocaux sphérocyindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre -4,00 et +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyindriques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries.

##### Verres très complexes

- verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyindriques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyindriques dont la sphère est inférieure à -8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries

## INCLUS DANS VOTRE COUVERTURE SANTÉ

### REMPART ASSISTANCE

Dans les moments difficiles de la vie et face aux imprévus du quotidien, vous pouvez compter sur votre mutuelle. **Grâce à Rempart Assistance, nous sommes à vos côtés 7 jours/7 :**

- aide à domicile
- garde d'enfant
- soutien scolaire pour enfants malades
- auxiliaire de puériculture pour une 1<sup>ère</sup> maternité
- avance des frais de soins d'hospitalisation à l'étranger
- garde d'animaux domestiques
- informations juridiques et vie pratique...

**MyFamily**<sup>UP</sup>

#### L'AIDE ET LE SOUTIEN EN LIGNE POUR LES PARENTS

Avec **MY FAMILY UP**, vous aurez les réponses à toutes les questions que vous vous posez en tant que parent.

Le service **MY FAMILY UP** vous apporte une expertise **psychologique** et propose 24h/24 des conseils pratiques de façon immédiate via un ordinateur ou un smartphone.